Mise en ligne: 9 juin 2016.

Dernière modification: 23 novembre 2022.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TANGER

S.A., 1914, f. par la Société marocaine de travaux publics.

André LEBON (1859-1938), président

Président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

LES GRANDS TRAVAUX DE TANGER (La Dépêche coloniale, 20 février 1914)

Tanger si oublié quand l'installation du protectorat menaçait de couper les relations politiques entre ce port méditerranéen et la Résidence française sur l'Atlantique, Tanger s'impose aujourd'hui à l'attention de la diplomatie européenne, qui s'épuise à la recherche d'un statut également respectueux des accords diplomatiques antérieurs et des positions matériellement acquises par la France et l'Espagne.

Sans attendre la formule définitive dont Paris, Londres et Madrid continuent de discuter, de grands travaux se préparent à Tanger, qui vont transformer cette ville pour en faire l'un des ports les plus fréquentés ; l'escale indiquée est bientôt nécessaire pour toute la navigation mondiale, au carrefour des deux mers qui ramènent vers l'Europe les paquebots de l'Orient, de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique.

La Société internationale pour le développement de Tanger qui compte des éléments français, anglais, espagnols, allemands, et qui a réservé des participations à tous les autres pays ayant des intérêts au Maroc, doit prochainement recevoir, par l'accord des cabinets de Paris, Berlin, Madrid, Londres, la concession du port de Tanger.

Les cahiers des charges sont terminés ; le désir de concession rédigé. Ils vont être examinés à fin d'approbation par une commission internationale technique convoquée à Paris.

Les premiers travaux comportent la construction de vastes terre-pleins destinés à recevoir avec la gare du chemin de fer Tanger-Fez, les entrepôts nécessaires au commerce, au matériel du railway; le port aura une superficie de 60 hectares environ nécessaires pour recevoir les grands paquebots qui déjà font ou feront escale à Tanger, ceux des compagnies anglaises Peninsular and Orient Line, Oriental Line (qui abandonnent désormais Gibraltar au profit de Tanger), de la Compagnie Nederland, (Amsterdam-Batavia-Sumatra) de la Rotterdamsche Lloyd; de l'Ost-Afrika (allemande); de l'Hamburg-Amerika; de la Nord-Deutscher-Lloyd; des compagnies Sud-Amérique, de la Compagnie Cunard, des grandes compagnies françaises de l'Afrique Occidentale et de l'Amérique du Sud (Transports, Chargeurs Transatlantique).

Enfin les compagnies de navigation qui, de l'Amérique du Nord, transportent à Monte-Carlo, Gênes, Naples, etc. ce qu'on appelle des « cargaisons de millionnaires en tourisme méditerranéen, ont annoncé leur intention de relâcher à Tanger, dès que le port pourra assurer une escale confortable.

Étant donné les facilités de construction du port, deux ou trois ans suffisent pour que ce programme soit accompli.

Tanger offre d'ailleurs au tourisme une attirance justifiée. Cette ville ajoute à son pittoresque naturel de cité musulmane, et internationale, un panorama unique sur les deux mers qui se confondent à ses pieds, et une baie qui avec l'Espagne voisine, et jamais perdue de vue par-dessus le détroit, offre un des plus Beaux points du monde. Une campagne giboyeuse, verdoyante, boisée, des sites merveilleux y invitent au camping, à la chasse.

De Tanger, le chemin de fer en quelques heures (250 kilomètres) transportera à Fez, cité incomparable d'art musulman, à Meknès si originale avec ses anciens palais bâtis des reliefs et des ruines de Volubilis, la ville romaine où des fouilles mettront à jour de beaux monuments révélés aujourd'hui en grattant le sol par des colonnades, des débris de statue.

Tanger enfin a le charme d'un climat tiède en hiver, et par paradoxe, frais en été, car Tanger participe du régime atlantique, et le grand courant d'air du détroit de Gibraltar maintient en deçà de 25 degrés une température estivale, jamais intérieure à la moyenne de 10 degrés en hiver.

Tant de raisons ont été comprises par les Tangérois d'abord, qui ont en l'avenir de ce port une confiance que l'événement justifie ; par les hommes d'affaires français ensuite qui y prennent des positions considérables.

La zone de Tanger ne comporte malheureusement qu'un territoire restreint à un rayon de 15 à 25 kilomètres : sa population atteint actuellement 60.000 âmes environ. Les 100.000 ne tarderont pas à être gagnés par l'afflux constant d'Européens qui s'y installent, et surtout par les nombreux travailleurs attirés par les grands travaux. Tanger restera cependant une enclave dans le Maroc, comme la principauté de Monaco l'est en France.

Le rapprochement peut se faire d'ailleurs à plusieurs points de vue. Il n'est plus douteux que le statut de Tanger, pour faire face à l'insuffisance des ressources budgétaires, prévoie justement l'installation des Jeux. Ainsi les touristes venus d'Angleterre et d'Amérique trouveront-ils sur le passage et dans l'arrêt prévu des paquebots, l'occasion d'alimenter et d'enrichir le budget d'une ville qui, en revanche, mettra toute sa grâce et toutes les ressources de sa nature à la disposition de ses visiteurs.

P. Ginest.

CONSTITUTION

Société internationale pour le développement de Tanger(*L'Information financière*, économique et politique, 8 mars 1914)

Au capital de 2 millions de francs, divisé en 4,000 actions de 500 francs. Il a été créé 8,000 parts bénéficiaires, dont 4,000 ont été attribuées à la Société Marocaine de Travaux publics.

Siège social à Paris, 43, rue Cambon.

Conseil d'administration : MM. Sadok, de Caqueray [Cie marocaine], Bertrand, Lauter, Lebon, Massenet ¹, Norton, Portela et Renschausen.

Encore les Pétroles d'Algérie et D. Zafiropoulo (Le Sémaphore algérien, 20 mars 1917)

[...] En sa qualité d'administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, Démétrius Zafiroupoulo [sic : Zafiropulo] est coupable d'avoir admis que cette banque ait constitué deux filiales embochées : 1° la Société marocaine de travaux publics, celle-ci également 43, rue Cambon, à Paris, constituée en février 1910, au capital de deux millions de francs, qui comptait comme administrateurs les austro-boches A. Renschhausen et F. Woerner (Annuaire des sociétés françaises par actions, édition 1913, page 3.192) ; 2° la Société internationale pour le développement de Tanger, filiale de la précédente.

Ces deux sociétés ont été reconnues et déclarées embochées par l'ordonnance du Tribunal de la Seine, en date du 29 mai 1915, qui a placé les « intérêts allemands et austro-hongrois », y inclus sous séquestre de M. Raynaud, liquidateur judiciaire (*Journal officiel* du 10 septembre 1915, page 6.440). [...]

L'Ane rouge.

525 — Sté internationale pour le développement de Tanger, 43, rue Cambon, PARIS (1er)[= CFAT].

Capital. — Sté an., f. le 3 févr. 1914, 2 millions de fr. en 4.000 act. de 500 fr.

Objet. — Création, exploit. de toutes affaires ayant pour but le développ. de la ville de Tanger. Concession de la construction du port de Tanger.

Conseil. — MM. André Lebon, présid.; G. de Caqueray, adm. dél.; E. Portela, Alfred Massenet, Abdessadock, E[dmond] Philippar [CFAT], A[uguste] Terrier ², A. Parker, W. Harris [corr. du *Times*], van Doorsser, admin.

1922 (JUILLET) : TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ DU PORT DE TANGER

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Port_de_Tanger_(Ste).pdf

¹ Voir le portrait d'Alfred Massenet en exergue de la page Cia del Norte Africano : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cia del Norte Africano.pdf

² Auguste Terrier (1873-1932), secrétaire général du Comité de l'Afrique française, grand propagandiste de la pénétration française au Maroc, censeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.